

# LE CARILLON

D'HEUGNES



Été 2024

Numéro 115



Alexandre MARTIN 2020

## SOMMAIRE

Mot du Maire	p. 2
Conseils Municipaux	p. 4
Élections Européennes	p. 11
Élections Législatives	p. 11
Associations	p. 11
Commémorations du 25 août	P. 14
Calendrier o. m.	p. 14
La vie de l'école	p. 15
Pompiers volontaires	p. 16
Photo Mystère	p. 17
Quelques images	p. 18
Affiche 14 et 15 août	p. 19
Informations diverses	p. 20

## Bulletin Municipal

Tél 02 54 39 01 85

Fax 09 70 32 43 77

[mairie.heugnes@wanadoo.fr](mailto:mairie.heugnes@wanadoo.fr)

[www.heugnes.fr](http://www.heugnes.fr)

Facebook : Heugnes Indre

**La Mairie sera fermée :**  
**le samedi 10 août 2024 et**  
**du 15/08/2024 au 04/09/2024 inclus**

### Mot du Maire

C'est l'été !

C'est l'été avec ses propositions d'activités, d'animations et de manifestations.

Le 19 juillet prochain, notre boulanger Mathias récidive pour la troisième fois et nous propose une soirée concert animée par le groupe de musiciens «DUO DEZEER» dans l'enceinte de la boulangerie : belle initiative de Mathias ! Venez nombreux !

Le Comité des fêtes et la mairie préparent activement les 14 et 15 août prochains. Le programme proposé pour ces deux jours de fête est toujours très attractif (voir l'affiche dans ce numéro) et devrait attirer beaucoup de monde : le mercredi 14 août, avec le départ d'une nouvelle course cycliste élite à 15h00.

Vendredi 19 juillet 2024  
19h30  
Gratuit pour les enfants  
PUSH THE LIMITS  
DUO DEZEER  
Buvette et Restauration  
Boulangerie la Fourmée du Château  
HEUGNES (36)  
Contact 06.88.72.58.08

Ont participé à la rédaction de ce n° :

Philippe Kocher, Fanny Béunza, Ginette Labecot, Nadine Maerten, Laure Parola-Daniel, Martin Parola-Daniel, Claude Rouget, Bernard Schacre, Muriel Wallet.

Et le jeudi 15 août, un marché gourmand le matin, possibilité de restauration midi et soir à l'auberge de Heugnes et bien-sûr la cavalcade avec son corso fleuri et ses bandas animeront une bonne partie de la journée. Pour terminer, un feu d'artifice qui, à n'en pas douter, sera magnifique comme seul Patrick Buchet et son équipe savent nous en proposer.

Du changement à la direction de notre école : à la rentrée prochaine avec l'arrivée de Madame Pauline MOREAU, à qui nous souhaitons la bienvenue et qui aura en charge les CE1, les CE2 et les CM1. Quant à Aurélia LEFEBVRE avec qui nous avons vécu une excellente collaboration cette dernière année scolaire, elle est nommée à la direction de l'école de Pellevoisin et à la coordination de notre RPI. Nous souhaitons à Pauline et à Aurélia pleine réussite dans leurs projets. L'effectif au démarrage en septembre sera de 21 élèves.

Deux gros dossiers seront à gérer dans les prochaines semaines, les prochains mois.

Le premier, la suite de l'adressage avec la distribution prochaine des numéros des maisons et autres lieux qui n'en sont pas pourvus, en vue de l'arrivée de la fibre optique fin d'année 2024, début 2025. Les membres du Conseil vous remettront votre plaque numérotée contre reçu et pourront éventuellement vous guider sur l'emplacement pour apposer votre numéro de propriété.

Le deuxième, c'est l'obligation de taille et d'élagage des haies par les propriétaires riverains en limite du domaine public. Petit rappel législatif :

- Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, des véhicules de toutes sortes, ne cachent pas les éventuels feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).
- Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public),
- Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).

De très nombreux rappels ont été faits mais malheureusement n'ont pas eu le résultat escompté. Les personnes concernées recevront dans les prochains jours un courrier recommandé avec AR les enjoignant de réaliser ces travaux dans un délai de quatre mois.

**Passé ce délai et constatant la non-exécution des travaux, j'exercerai mon pouvoir de police en faisant exécuter ces travaux par une entreprise privée et aux frais de ces personnes.**

Cécile, notre secrétaire de Mairie sera en congés du 15 août au 4 septembre inclus. Je vous remercie par avance de venir en Mairie avant son départ pour toutes informations.

En cas d'urgence, vous pourrez me contacter ou mes Adjoints.

Je vous souhaite un très bel été et de bonnes vacances.

Votre Maire, Philippe KOCHER

# Conseils Municipaux\*

## Conseil Municipal de mars 2024

### 1 - Redevance due par Orange pour occupation du domaine public - 2024

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les tarifs autorisés relatifs à la redevance due par Orange pour les infrastructures implantées sur les voies communales, en application du décret n° 97- 683 du 30 mai 1997.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'appliquer le montant maximum autorisé. En conséquence, Orange est redevable de la somme de **1 184.93 euros** pour l'année 2024.

### 2 - Vote des subventions aux associations locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes :

Associations	2023 (pour mémoire)	2024
BIP TV	50	50
Amicale des Pêcheurs / Heugnes	250	250
Amicale des Pompiers / Heugnes	0	400
Amicale du O'NAHON/ Comité des Fêtes	1600	1600
Association de pêche l'Epinoche /Pellevoisin	50	50
Temps Libre*	0	1320,73
La Prévention Routière	30	30
L'Epicerie du Coin		50
Association de Chasse de Heugnes	200	200
Souvenir Français	50	50
Paroisse Notre Dame de l'Alliance	100	100
Amicale des Parents d'Elèves Heugnes/Pellevoisin	300	300
Famille Rurale la Ruche	720	800
Association des Amis du Centre d'histoire et de mémoire de la Résistance et de la Déportation dans l'Indre (ACRDI)	20	20
		5 220 .73

\* solde de clôture de l'association les Amis du Jeudi.

### 3 - Vote des différents comptes de gestion 2023 (Budget principal et budgets annexes)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion (principal et annexes) dressés, pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### 4 - Vote des différents comptes administratifs 2023

Le Conseil Municipal, sous la présidence du 1<sup>er</sup> Adjoint, approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2023 du budget principal, du commerce multiple rural, de la boulangerie et de l'assainissement.

## 5 - Vote des trois taxes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité:

- de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à ceux de 2023, à savoir:

- Taxe foncière (bâti) : 35.39 % (part communale à 19.18 % + part départementale à 16.21 %)
  - Taxe foncière (non bâti) : 36 %
- Et de maintenir le taux de TH comme en 2019 :
- Taxe d'habitation : 14.32 %
  - de charger M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## 6 - Affectation des résultats des différents comptes administratifs

### 6-1 Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 - Budget Principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur TIXIER Bertrand, et après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de **171 269.77 €**
- décide d'affecter le résultat comme suit à l'unanimité:

A) EXCEDENT au 31/12/2023 Affectation obligatoire *à l'épurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	171 269.77
*à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit :	29 132.10
*affectation complémentaire en réserves (compte 1068) *affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur	142 137.67

### 6-2 Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 - Budget Boulangerie

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur TIXIER Bertrand, et après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de **2 948.45 €**
- décide d'affecter le résultat comme suit à l'unanimité:

*à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit :	
*affectation complémentaire en réserves (compte 1068) *affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur	2 948.45

### 6-3 Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 - Budget Commerce Multiple Rural

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur TIXIER Bertrand, et après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de **29 055.23 €**
- décide d'affecter le résultat comme suit à l'unanimité:

*à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	4 481.65
Solde disponible affecté comme suit :	
*affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
*affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	24 573.58
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur	

#### **6-4 Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 - Budget Assainissement**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur TIXIER Bertrand, et après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de **10 688.60 €**
- décide d'affecter le résultat comme suit à l'unanimité:

*à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	5 508.23
Solde disponible affecté comme suit :	
*affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
*affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	5 180.37
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur	

### **7 - Vote des différents budgets 2024**

#### **7-1 Vote du budget 2024 - budget principal**

- Les charges de personnel sont conséquentes mais nous les contiendrons au maximum.
- Il y a des inconnues sur les factures d'énergie et les charges courantes (électricité, gaz, carburants, etc...).

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le budget principal 2024 qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes:

- Fonctionnement: 490 917.67 €
- Investissement : 55 792.10 €

#### **7-2 Vote du budget 2024 - budget annexe boulangerie**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le budget 2024 qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes:

- Fonctionnement: 5 348.45 €
- Investissement : 22 326.98 €

#### **7-3 Vote du budget 2024 - budget commerce multiple rural**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le budget 2024 qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes:

- Fonctionnement: 34 773.58 €
- Investissement : 4 481.65€

#### 7-4 Vote du budget 2024 - budget assainissement

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le budget 2024 qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes:

- Fonctionnement: 30 773.00 €
- Investissement : 23 228.23 €

#### 8 - Avis sur l'enquête publique relative à la demande d'autorisation en vue du renouvellement et de l'extension d'une carrière à ciel ouvert de silice globulaire aux lieux-dits « La Briquetterie » et « Puits Saint Genou » sur la commune de Selles/Nahon, par la société IFB REFRACTORIES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité quant à cette demande de renouvellement et d'extension.

#### 9 - Location des logements communaux : tarifs

(Annule et remplace la délibération n°2020/050)

Les travaux de rénovation du logement du 1, place Saint-Martin avancent bien et nous devrions être en mesure de le louer au 1er mai prochain. Ce logement était loué 300 €/mois et il est nécessaire de réactualiser son montant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, établit les loyers comme suit :

- 3 bis, route d'Ecueillé (appartement) : 220 € /mois
- 2, route de Palluau (pavillon) : 300 €/mois
- 4, route de Palluau (pavillon) : 300 €/mois
- 1, place Saint Martin (appartement) : 450 €/mois
- 3, place Saint Martin (appartement) : 450 €/mois
- Autorise le Maire à signer les baux à intervenir.
- Indique que le dépôt de garantie sera équivalent à UN MOIS de loyer.
- Autorise le Maire ou les adjoints à établir l'état des lieux entrant et sortant.

#### 10 - Forêt communale - devis ONF

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme d'actions pour l'année 2024 de l'ONF d'un montant maximum de 5 080 € ht pour le cloisonnement et le dégagement mécanique des parcelles 5b et 7b.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le plan d'actions 2024 de l'ONF d'un montant maximum de 5 080 € ht.

#### 11 - Convention de participation financière pour l'accueil des enfants au centre de loisirs du Mercredi à Ecueillé en période scolaire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention financière pour l'accueil des enfants au centre de loisirs du Mercredi à Ecueillé en période scolaire, en partenariat avec la mairie d'Ecueillé. Il s'agit d'enfants dont les deux parents travaillent et qui n'ont pas de solution sur la commune. Cette convention établit une participation de 370 €/ enfant/an, participation qui pourra être proratisée en cas de déménagement de l'enfant, et qui sera réévaluée de 2% chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette convention de participation sous deux conditions :

- Chaque inscription devra être approuvée par la mairie de Heugnes
- Les enfants de parents ne travaillant pas ne pourront pas être acceptés.

## **12 - Désignation des délégués du SIVOM**

Heugnes n'a plus qu'un titulaire au SIVOM depuis la démission de Mme Claire BRUN.  
Le Conseil Municipal décide de désigner Philippe KOCHER délégué au SIVOM.

## **13- Questions diverses**

### **13-1 : Cérémonies commémoratives du 25 août 1944**

Les cérémonies auront lieu le 25 août 2024. Elles débuteront à 10h00 à Ecueillé, repas sorti du sac pour le déjeuner, conférence sur la résistance dans l'Indre (J.L. LAUBRY) et rendez-vous à 17h00 à la Butte avec les véhicules d'époque, rappel des événements et des témoignages de personnes qui ont vécu de près ou de loin cet événement ; pour terminer à l'Auberge de Heugnes par un vin d'honneur. A noter la présence toute la journée d'une association de TOURS avec 3 véhicules militaires de la dernière guerre avec des personnes vêtues en militaires et d'autres en maquisards. Elle nous demande 300,00 € pour réduire ses coûts de déplacements à partager entre Ecueillé et Heugnes et nous leur offrirons le repas de midi.

### **13-2 : Choix d'une animation dans le cadre du Contrat Local de Santé**

Les responsables du Contrat Local de santé ont retenu notre deuxième proposition, à savoir "journée santé & alimentation/prévention du diabète".  
Cette journée se tiendra le 16 novembre prochain.

\*\*\*\*\*

## ***Conseil Municipal d'avril 2024***

### **1 - Modifications des statuts de la CCEV suite au transfert de la médiathèque de Valençay, à la mise à jour de la composition du bureau communautaire et au transfert de sa gestion comptable.**

Le Maire indique au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Ecueillé - Valençay et la commune de Valençay ayant chacune approuvé le transfert de la médiathèque de Valençay de la communauté de Communes à la commune, il convient de procéder à une modification des statuts de la Communauté de Communes Ecueillé - Valençay, à savoir de l'article 3 « Compétences de la communauté de communes » - Chapitre III « Compétences facultatives » - paragraphe 5 « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs <sup>et/ou</sup> culturels d'intérêt communautaire » .

Vu les propositions de modifications statutaires envisagées,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- ✓ **Approuve** les modifications statutaires telles que présentées,
- ✓ **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **2 - Extension du périmètre du Syndicat des Eaux du Boischaud Nord (SEBN) au 1er janvier 2025 - Commune de Meusnes.**

Le Maire présente au Conseil Municipal la délibération du 27 mars 2024 du Syndicat des Eaux du Boischaud Nord concernant l'extension du périmètre du syndicat avec l'adhésion de la commune de Meusnes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune de Meusnes au Syndicat des Eaux du Boischaud Nord à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## **3 - Fonds d'aide aux jeunes en difficulté**

Ce Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.) participe comme dispositif de solidarité à l'insertion des jeunes en s'adressant aux personnes les plus en difficulté, ne pouvant prétendre par ailleurs à une autre prise en charge, notamment au titre du R.S.A. jeunes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,** donne son accord à une participation de notre Commune au Fonds au titre de l'année 2024 à hauteur de 0.70 € par jeune de 18 à 25 ans identifiés sur notre territoire.

## **4 - Création d'un emploi permanent dans les communes de moins de 1 000 habitants**

En prévision du départ à la retraite de Serge, le Maire invite le Conseil à prendre une délibération qui lui permet d'engager le processus de recrutement avec comme finalité l'embauche d'un nouvel agent au 1er octobre prochain.

Le Maire : pour la mise en place de la commission de recrutement, je propose que nous ne soyons que 4 (2 hommes, 2 femmes) histoire de ne pas faire "tribunal". Je pense à Bernard et Virginie (en fonction des dates), en plus de Muriel et Philippe. La décision finale de la personne recrutée sera prise en réunion de Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE :**

- La création à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 d'un emploi permanent d'adjoint technique dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de un an (maximum 3 ans) compte tenu de la méthodologie de recrutement retenue et de la taille de la commune.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

## **5 - Délégués au RPI Heugnes/Pellevoisin**

**(Cette délibération annule et remplace la délibération 2023/019)**

Suite à la démission d'une déléguée, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, en remplacement, Mr Bertrand TIXIER membre suppléant.

Les délégués titulaires et suppléants au RPI Heugnes/Pellevoisin sont donc les suivants:

Mr KOCHER Philippe, Le Maire, délégué titulaire

Mr SCHACRE Bernard, conseiller municipal, délégué titulaire

Mme WALLET Muriel, conseillère municipale, déléguée titulaire

Mr TIXIER Bertrand, conseiller municipal, délégué suppléant

Mme MAERTEN Nadine, conseillère municipale, déléguée suppléante

Mr PAROLA-DANIEL Martin, conseiller municipal, délégué suppléant

## **6 - Désignation d'un délégué suppléant au Syndicat du Pays de Valençay en Berry**

C'est le Maire et un adjoint qui représentent la commune en tant que membres titulaires.

**(Cette délibération annule et remplace la délibération 2020/039)**

Suite à la démission d'une déléguée suppléante, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, en remplacement, Mr Martin PAROLA-DANIEL, membre suppléant.

Les délégués titulaires et suppléants au Syndicat du Pays de Valençay en Berry sont donc les suivants:

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Philippe KOCHER, Maire	Bernard SCHACRE
Muriel WALLET	Martin PAROLA-DANIEL

## **7 - Questions diverses**

### **7-1 Course du 14 août 2024**

Le Grand Prix cycliste Christian FENIOUX s'est clos avec le 30ème du même nom qui s'est déroulé le 14 août 2023.

Nous sommes tous d'accord pour qu'il y ait une course cycliste ce jour-là afin de conserver une animation culturelle et sportive sur nos communes.

Cette course réunira des OPEN 1,2 et 3 ainsi que des ACCES 1 et 2.

Départ à 15h et arrivée à 18h (totalement fini). L'UCC se charge de l'organisation.

Le coût est d'environ 2 700€ pour cette course.

Les Conseillers sont d'accord pour continuer cette course avec la même somme d'argent investie.

### **7-2 Inauguration de l'épicerie solidaire d'Ecueillé**

Mme Nadine MAERTEN représentait la commune.

Une trentaine de personnes étaient présentes à cette inauguration. Au programme, visite des locaux et explication du fonctionnement et enfin pot de l'amitié pour terminer.

**\*Extraits, les procès verbaux sont consultables dans leur intégralité en Mairie.**

## Résultats des élections européennes 09 juin 2024

281 inscrits

186 votants ( 66,19 % )

- Maréchal 15 voix  
- Aubry 4 voix  
- Bardella 68 voix  
- Toussaint 1 voix  
- Thouy 7 voix  
- Hayer 28 voix

- Asselineau 2 voix  
- Bellamy 17 voix  
- Arthaud 2 voix  
- Glucksmann 14 voix  
- Lassalle 19 voix  
- Governatori 3 voix

## Résultats des élections législatives 2024

	30/06/24	07/07/24
<b>Inscrits</b>	279	279
<b>Votants</b>	208 (74%)	207 (74%)
<b>Blancs</b>	8	12
<b>Nuls</b>	2	0
<b>Exprimés</b>	198	195
SCHWARZ Pierre	4	
SAPIN Clément	23	
MERCIER Damien	3	
FORISSIER Nicolas	74	91
SIFFERT Marc	94	104

\*\*\*\*\*

## Associations

### **Comité des Fêtes : Amicale du Ô Nahon**

**Bonjour à tous !**

Après une Pentecôte compliquée avec le temps, une randonnée quant à elle sous le soleil, le comité des fêtes se prépare pour son 15 août annuel.

Les chars avancent bien, vous allez avoir des couleurs plein les yeux et en commande un temps agréable, on croise les doigts ! Comme chaque année on fait notre maximum !

On compte sur vous pour venir partager cette journée avec nous !

**Bonne journée !**



## Amicale des parents d'élèves

### Bilan d'une année bien remplie

Cette année, beaucoup de fêtes organisées conjointement avec l'équipe enseignante. Merci aux maîtresses d'être aussi impliquées dans la vie de notre RPI.

#### Tout d'abord : la chorale de Noël

Les enfants ont pu chanter dans l'église d'Heugnes, le père Noël est venu et a distribué des cadeaux à tous les enfants du RPI. Les parents et amis pouvaient déguster le vin chaud préparé par l'APE. Merci à tous les parents et grands parents qui nous ont aidés.

#### Puis : le carnaval

Les enfants étaient invités à venir déguisés à l'EHPAD et passer un après midi jeux avec les résidents suivi d'un goûter. Un vrai et agréable échange intergénérationnel.

#### Ensuite : la fête de printemps

Sous le kiosque de Heugnes, les enfants ont chanté pour célébrer l'entrée du printemps (très tardif cette année). La soirée s'est prolongée avec un dîner partagé sous les barnums.

#### Enfin : la fête de l'école version kermesse

Sur le stade de Pellevoisin, les enfants pouvaient jouer à des jeux traditionnels, nous avons également loué une structure gonflable et pour la convivialité : une buvette, un barbecue, des frites étaient sur place ainsi que le traditionnel buffet de gâteaux. Cette fête « nouvelle version » a été une vraie réussite !

**Merci** à tous de venir de plus en plus nombreux à toutes nos manifestations. **Merci** à tous ceux qui nous ont aidés cette année pour que ces fêtes soient réussies.

Grâce à toutes ces actions, nous avons passé d'excellents moments ensemble, nous avons ouvert les spectacles au public et contribué à la vie de nos villages, et, surtout, nous avons pu **contribuer au financement du voyage scolaire** à Azay le Ferron sur le thème des sports à travers le temps.

Nous sommes prêts pour de nouvelles aventures, vivement la prochaine année scolaire !!!

**Bonnes vacances à tous.**

\*\*\*\*\*

### Temps Libre

Les vacances d'été sont là ainsi que les beaux jours ensoleillés que nous espérons nombreux .

L'association « Temps Libre » qui a tenu des stands de « chamboule -tout » et de « passe boule » le lundi de Pentecôte à Heugnes n' a pas pu vous rencontrer et discuter avec vous à cause de la pluie tenace et abondante qui s'était invitée ce jour là, mais ce n' est que partie remise !



Nous suspendrons nos activités du mardi du 16 juillet au 31 août 2024, et vous attendrons sûrement plus nombreux dès le 3 septembre à la maison des associations pour partager encore de bons moments de convivialité, de jeux et d'échanges d'idées autour d'un café, de jus de fruits ou pâtisserie maison !  
Bon été à toutes et tous et à bientôt .

Le bureau : S. Lemoine, C. Viaud, I. Pot, J. Marduel, C. Bonin et B. Moulin.

\*\*\*\*\*

## ***Société Communale des chasseurs de Heugnes***

La société communale des chasseurs de Heugnes présidée par Michel GOILIER a tenu sa réunion de bureau le 6 juin 2024 afin de faire le bilan de la saison 2023/2024.

Les rapports d'activités et financiers présentés par le trésorier montrent un bilan équilibré, ce qui a permis de maintenir le tarif des cartes à 110 € pour la saison prochaine.

Les jeunes chasseurs de la commune ayant obtenu le permis dans l'année, le tarif sera de 50 € et il sera gratuit pour les sociétaires de plus de 80 ans ayant chassé l'année précédente.

Tous les chasseurs, habitants permanents de la commune peuvent prétendre à une carte de sociétaire.

Toute personne intéressée peut prendre contact avec le président ou un membre de la société de chasse afin d'organiser la nouvelle saison.

**L'assemblée générale aura lieu le vendredi 6 septembre 2024 à 20h à la maison des associations. PRÉSENCE OBLIGATOIRE de toutes les personnes intéressées puisqu'il sera procédé à la vente des cartes.**

Le nettoyage des allées dans les bois communaux aura lieu le samedi 7 septembre 2024 à 8h30. Une majoration de 10 € sera demandée à tous les sociétaires n'y participant pas, à l'exception des personnes de plus de 75 ans.

*Vous êtes chasseurs, vous habitez la commune à titre principal, vous aimez la convivialité, n'hésitez pas à venir nous rejoindre.*

\*\*\*\*\*

## **Label Eloquence**

**Fête de la Musique** : Dommage que vous ne soyez pas venus plus nombreux.

Nous devions fêter la musique sous le kiosque, le vendredi 21 juin.

Le mauvais temps en a décidé autrement et c'est finalement à la maison des associations qu'une vingtaine de personnes s'est retrouvée pour pousser la chansonnette ou jouer un morceau.



Même si nous n'étions pas nombreux, l'ambiance était chaleureuse et nous nous sommes beaucoup amusés.

Cette soirée était particulièrement réussie et nous recommencerons l'an prochain en espérant que le soleil nous accompagnera enfin.

Pendant l'été, l'association organise un stage théâtre pour les enfants du 26 au 30 août à Pellevoisin et tout au long de l'année des ateliers théâtre pour enfants et adultes ainsi que des cours de danse Irlandaise.

N'hésitez pas à nous contacter au 02 54 39 09 33 ou [labeloquence@outlook.fr](mailto:labeloquence@outlook.fr)

\*\*\*\*\*

## **Commémorations du 25 août 2024**

Les commémorations des deux événements d'Ecueillé et de La Butte à Heugnes auront lieu en commun le dimanche 25 août 2024.

Participation de Touraine Mémoire 44 (Véhicules d'époque de l'armée et de la Résistance).

### Déroulement prévisionnel de la journée\*:

- 9h00 : Rendez-vous au parking du cimetière d'Ecueillé.
  - 9h30 : retour sur la place centrale.
  - 10h00 : Messe dominicale pour ceux qui souhaitent y participer.
  - 11h00 : Monument aux Morts. Dépôt des gerbes.
  - **Parcours à travers la ville :**
    - 11h20 : route de Nouans, dépôt d'une gerbe,
    - 11h30 : rue Maurice GAUVAIN, dépôt d'une gerbe.
    - 11h45 : rue du 11 novembre, dépôt d'une gerbe.
    - 12h00 : rue de la gare, dépôt d'une gerbe.
  - 12h30 : Retour sur la place, devant la mairie.. Dépôt de la gerbe du 8ème Cuirassier.
  - 13h30 : repas sorti du sac pris en commun à la salle des fêtes.
  - Intervention de Jean-Louis LAUBRY, Professeur d'histoire et spécialiste de la Résistance dans l'Indre.
  - 16h45 : Déplacement à la Butte-Montbel, commune de Heugnes,
  - 17h00 : Dépôt de gerbes,
  - Rappel sous forme de résumé des événements de la Butte-Montbel du 28 août 1944. Témoignages de descendants des personnes massacrées.
  - Rendez-vous dans la cour de la mairie de Heugnes autour de la sculpture du camion détruit à la Butte-Montbel.
  - Vin d'Honneur à l'Auberge de Heugnes offert par la commune.
- \*S'il y avait des modifications, elles vous seront notifiées sur Panneau Pocket.*

\*\*\*\*\*

### **Calendrier : collecte des ordures ménagères**

Vendredi 9 août

Vendredi 6 septembre

Vendredi 4 octobre

Vendredi 23 août

Vendredi 20 septembre

Vendredi 18 octobre

**Les bacs doivent être sortis la veille et les sacs à l'intérieur des bacs.**

## La vie de l'école

Plusieurs projets ont été vécus par les élèves lors de cette dernière période. Parmi eux, la journée de la flamme a été un succès. Départ et arrivée de la gare de Heugnes en train, défis sportifs au château de Valençay et bien sûr le passage de la flamme ont rythmé ce temps fort.

Les CM2 ont pu vivre un moment important de leur scolarité : la visite d'adaptation et d'intégration au collège d'Ecueillé durant une journée. Ils ont pu découvrir et se familiariser avec les lieux autour d'un jeu suscitant la coopération entre les futurs élèves de 6ème. Ils ont également participé à un cours de mathématiques.



Autre temps mémorable pour les élèves, la validation du savoir rouler à vélo sur un circuit de 16 km autour de la commune. Les CM1 et CM2 sont désormais, pour une grande majorité, en capacité de se déplacer à vélo en toute sécurité.

Ce fut aussi l'occasion, pour les élèves de la classe, lors de la pause déjeuner, de se voir remettre de manière officielle, par les gendarmes d'Ecueillé, les différents permis obtenus : permis piéton et permis internet.

Pour clore l'année scolaire, une journée de sortie à vélo a été organisée sur la voie verte du Blanc. Ce fut l'occasion pour les plus aguerris de parcourir 32 km et 15 km pour les autres.

Nous profitons, les élèves et moi-même, de cet article pour remercier tous les accompagnateurs qui nous permettent de vivre ces projets.

Belles vacances à tous !



Maîtresse Aurélia

## Pompiers volontaires : Altruistes !

Nous faisons ce que nous pouvons pour les autres, et vous ?

Face aux réactions inappropriées de certains, je prends la parole aujourd'hui afin de rappeler que les Sapeurs Pompiers Volontaires (SPV) ne sont pas là pour se faire agresser verbalement.

Les sapeurs pompiers volontaires exercent leurs missions de pompiers, en prenant librement l'engagement de se mettre au service de la communauté, tout en composant avec leurs vies professionnelles et personnelles. Il s'agit de citoyens engagés et non de professionnels, qui exercent l'activité de SPV sur la base du volontariat et du bénévolat.

L'emploi du temps de chaque sapeur pompier volontaire lui est propre et dépend de ses engagements professionnels, familiaux, de santé, etc. Il n'est pas soumis aux 35h, ni à un minima ou un maxima, et s'étend aux nuits, week-end, jours fériés et à ses jours de congés payés.

Par ailleurs, un sapeur pompier volontaire ne touche pas de salaire mais une compensation financière sous forme d'indemnité horaire. Cette indemnité varie suivant le grade et le moment de l'intervention. Elle est actuellement dans le département, pour un sapeur, de 8€61 net par heure en journée et 17€22 net par heure de nuit (de 22h à 7h). Le SPV bénéficie de cette indemnisation uniquement pour les interventions effectuées ainsi que lors de ses formations.

A cela s'ajoute la mission de représentation, au sein du département et de la commune ou est située la caserne de pompiers, lors de cérémonies et commémorations. Traditionnellement, pour Heugnes, lors du 8 mai, de la cérémonie de la Butte et du 11 novembre. Temps forts pour notre commune, ou seuls quelques fidèles villageois assistent ...

Bénévolement, les pompiers de Heugnes répondent alors toujours présents.

C'est également, en prenant sur leur temps libre et bénévolement que depuis 2 ans les sapeurs pompiers de Heugnes vous ont proposé 6 formations gratuites aux gestes qui sauvent. L'occasion pour chacun de venir à notre rencontre et se former à sauver des vies. Nous remercions sincèrement et chaleureusement la quinzaine de personnes qui se sont déplacées. Mais nous nous demandons, où étiez-vous, vous ?

Par conséquent, nous invitons les habitants du village, qui ne l'ont pas encore fait à venir lors des prochaines sessions qui auront lieu à l'automne.

Se former aux gestes qui sauvent, c'est donner seulement 2h de votre temps pour vous permettre, le jour où votre enfant, votre parent, votre proche a le plus besoin de vous, d'être le premier maillon de la chaîne de secours.

Certains parmi vous, ces derniers temps, nous reprochent notre manque de disponibilité. Je peux vous assurer que nous faisons tous de notre mieux compte tenu de nos contraintes professionnelles et personnelles.

Je tiens également à préciser que, ni les sapeurs pompiers volontaires de Heugnes, ni

Monsieur le Maire, ne sont responsables des engagements lors d'interventions.

Quand vous avez besoin des pompiers, la première chose à faire est de contacter le 18. L'opérateur téléphonique qui vous répond est un professionnel, qui se trouve à Châteauroux, qui reçoit les appels du 18 de l'ensemble du département et va envoyer les SPV disponibles, compétents (chacun ses formations et spécialisations) et équipés du matériel adéquat sur les lieux de chaque intervention.

L'activité de Sapeur Pompier Volontaire est passionnante et ne peut être exercée que par des personnes altruistes qui ont la volonté de rendre service aux autres.

Actuellement, le sous effectif de SPV à Heugnes, nous ne sommes que 5 pompiers volontaires, et l'un d'entre nous est en affectation majoritaire dans une autre caserne, nous contraind, malgré toutes nos bonnes volontés à être moins présents que nous le voudrions sur le territoire.

C'est pourquoi, nous avons besoin de vous !

Si vous avez entre 18 et 55 ans, que vous avez aussi envie de vous sentir utile, d'appartenir à une communauté au sein de laquelle l'entraide et la solidarité sont le fondement de notre relation. Si vous aimez faire face aux imprévus, prendre des responsabilités, développer des compétences, vous former, évoluer au cœur d'une équipe soudée, etc, vous êtes bienvenu.

Alors n'hésitez pas à me contacter au 06 74 14 46 16

Aujourd'hui, dans une société individualiste où peu prennent le temps d'aider, les SPV de Heugnes n'ont pas à être des cibles. Nous avons besoin d'aide afin d'être plus nombreux, et nous avons aussi besoin de votre soutien à tous.

Lieutenante Laure PAROLA-DANIEL

Cheffe de centre de première intervention de Heugnes

\*\*\*\*\*

### Photo mystère ...

Solution du numéro 114 : Marchais de la Biche

Félicitations aux gagnants du numéro 114 :  
Françoise CHESNET, Françoise PROT,  
Jérôme CHARNY, Serge LABECOT et  
Alain SELLIER.

Devinez le lieu, dans notre commune, où a été prise la photo mystère de notre Carillon.  
Vous pouvez donner votre réponse sur l'adresse mail :

[heugnes.commicommu@gmail.com](mailto:heugnes.commicommu@gmail.com)

La solution sera donnée dans le prochain numéro du Carillon avec les noms des premiers gagnants.



*Quelques images.*



Cérémonie du  
8 mai



Mairie fleurie



Réunion de préparation du 25 août

# HEUGNES

**MERCREDI 14 AOUT.**

**Course cycliste**

*Catégorie Open 1,2,3 et ACESS*

**DEPART 15H**

**JEUDI 15 AOUT**

**10H-12H** MARCHÉ GOURMAND

**16H ET 22H30** **78° CAVALCADE DE JOUR ET DE NUIT**

Ses chars, ses musiques et sa fête foraine

*Restauration à l'Auberge*

**23H FEU D'ARTIFICE**

BAL ANIMÉ PAR CLODI SYSTEM

**ENTREE GRATUITE**



## INFORMATIONS DIVERSES

### Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

Du mardi au samedi de 9 h à 12 h

Téléphone : 02 54 39 01 85

Fax : 09 70 32 43 77

Courriel : [mairie.heugnes@wanadoo.fr](mailto:mairie.heugnes@wanadoo.fr)

Site internet : [www.heugnes.fr](http://www.heugnes.fr)

### Relais bibliothèque de Pellevoisin :

02 54 38 57 22

E-mail: [mediatheque.pellevoisin@orange.fr](mailto:mediatheque.pellevoisin@orange.fr)

Le mercredi de 14 h à 16 h 30

Le samedi de 9 h 30 à 12 h

### Médiathèque d'Écueillé :

02 54 40 59 10

E-mail: [mediatheque.ecueille@orange.fr](mailto:mediatheque.ecueille@orange.fr)

Mardi et vendredi de 15 h - 18 h

Mercredi de 10 h - 12 h et 15 h - 18 h

Samedi de 9 h - 12 h

### Mission Locale Jeunes :

02 54 07 70 00

### URGENCES :

SAUR : 05 87 23 10 00

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

Accueil sans-abri 115

### Brigade de gendarmerie d'Écueillé

Accueil le lundi de 14 h à 19 h et le samedi de 8 h à 12 h.

Pour toute urgence, composer le 17

### CCEV : Chargée de mission prévention et gestion des déchets

Flavie DAVID : 02 54 00 00 20

Accueil : 02 54 00 32 38

### Bureau Familles Rurales :

02 54 39 09 27 Permanences :

Mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 17 h à Pellevoisin, 5 bis rue Jean Giraudoux

### Conciliateur de Justice :

Mairie de Valençay :

1er et 3ème jeudi du mois.

Contact : tél. 06 30 43 41 16 ou [pierre.latour@conciliateurdejustice.fr](mailto:pierre.latour@conciliateurdejustice.fr)

### Bureau de LA POSTE

Pellevoisin

Du lundi au samedi de 9 h à 11 h 20

Dernière levée du courrier à 15 h

### Ramassage des ordures ménagères : une semaine sur deux .

Vendredi matin (sauf jour férié en semaine alors ramassage le samedi matin).

### Horaires de la déchetterie :

Lundi de 9 h à 12 h.

Vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

France Services Valençay : 02 54 29 46 36

MSA : Mutualité Sociale Agricole s'adresser à Valençay au 02 54 29 46 36

### Permanences sociales :

Pour rencontrer une assistante sociale de la DPDS, prendre rendez-vous au 02 54 00 18 99.

### Transport de car l'Aile Bleue :

Service à la demande : 0 800 77 86 21

19 lignes de transport sur le territoire de l'Indre.

### Messes : le dimanche

Pellevoisin : 11h Ecueillé : 10h30

